

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024

FORUM DE L'ANTIPODE

En introduction de la séance, Cégolène Frisque, adjointe à la maire de Rennes, déléguée au quartier Cleunay, Arsenal-Redon, La Courrouze, a annoncé l'ordre du jour aux participants :

- ✓ Gestion des déchets par Rennes Métropole
- ✓ Retour sur le questionnaire portant sur le fonctionnement du Conseil de Quartier
- ✓ Points divers

Les documents présentés en séance sont disponibles au lien suivant : [Documents CQ9 du 5 février 2024](#)



Compte tenu des disponibilités, les différents points divers de l'ordre du jour sont présentés en début de séance.

I. POINTS DIVERS

Ouverture de la ligne de bus C8

Suite à l'arrêt temporaire du fonctionnement du métro B, le réseau STAR évolue à compter du lundi 12 février en ouvrant une ligne inédite le temps de procéder aux réparations du métro : la ligne Chronostar C8.

Cette ligne desservira Cleunay et Arsenal-Redon. Le quartier de la Courrouze reste quant à lui desservi par la ligne C6 entre autres.

L'ouverture de la ligne C8 mettra fin au bus relais du métro B qui était proposé depuis novembre 2023, et à la ligne 10.

Toutes les informations utiles sur le site de la STAR : [Ligne C8 | STAR](#)

Brigade Anti Incivilités (BAI)

La BAI de la Ville de Rennes, composée de 17 agents à terme et en charge de veiller sur l'espace public, a pris ses fonctions le 1er janvier 2024. Complémentaire avec la police municipale, ses interventions vont s'articuler autour des champs suivants :

- ✓ La gestion des déchets et des dépôts sauvages : le respect du règlement de collecte, le tri ;
- ✓ La surveillance de l'espace public : les regroupements gênants, la lutte contre les véhicules ventouses, le stationnement illicite ;
- ✓ Les comportements inappropriés et irrespectueux : miction, mégots, déjections canines.

Les habitants ne peuvent pas interpeller en direct la BAI mais peuvent signaler une anomalie via les canaux suivants :

- ✓ Contacter par téléphone le service relation aux citoyens : ☎ 02 23 62 10 10 ;
- ✓ Faire un signalement depuis le guichet numérique sur le site de Rennes Ville et Métropole [SVE | Votre guichet numérique \(rennes.fr\)](#)
- ✓ Faire un signalement avec l'application "Ici Rennes" onglet "Signaler avec RenCitéZen" [Ici Rennes, Ville et Métropole : signaler et s'informer](#)

Médiation de nuit

Médiation est le nouveau prestataire pour assurer de la médiation de nuit sur les quartiers prioritaires de la Ville de Rennes. Les interventions se font du lundi au vendredi de 19h00 à 02h00 et le samedi de 18h00 à minuit. Cleunay est dans le périmètre de ce nouveau contrat.

Médiation intervient au titre des bailleurs sociaux, et il est possible de contacter la structure de façon anonyme : ☎ 06 58 86 78 60

II – GESTION DES DÉCHETS PAR RENNES MÉTROPOLE

La gestion des déchets évolue à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une mise en œuvre progressive. Dans ce cadre, le service de Rennes Métropole assure une présentation au sein des conseils de quartiers :

- Laurent Hamon, 12^{ème} Vice-président délégué aux déchets et à l'économie circulaire
- Marie Neuschwander, Directrice des déchets et des réseaux d'énergie

- Pénélope Leroux-Alessio, Responsable du service accompagnement des publics, énergie déchets,



Un gros effort est réalisé depuis une dizaine d'années, pour réduire à la source les déchets et augmenter la part du recyclage et du compostage. Rennes est d'ailleurs une des villes où la quantité de déchets par habitant est relativement faible (469 kg/habitant) et la part de recyclage et réemploi élevée (44%). Mais l'objectif est de baisser encore la production de déchets (de 12% d'ici 2030) et d'augmenter la part du recyclage à 60%.

En particulier, la métropole est en train de mettre en place une collecte spécifique des déchets alimentaires, dans les secteurs d'habitat collectif, en plus du compostage sur place déjà implanté. Des abribacs ont déjà été installés à Bréquigny et au Blosne, et seront installés dans les prochains mois sur Cleunay, Arsenal-Redon, la Courrouze. Ils permettent une collecte de tous les déchets alimentaires, végétaux mais aussi pain, viande... Ils seront dirigés vers une filière de méthanisation.

Échanges sur les biodéchets

Remarques	Réponses
Comment expliquer et lutter contre la prolifération de rats avec la mise en place d'un composteur ?	<p>Normalement si le compost est équilibré (entre matière sèche et humide, entre végétaux et produits alimentaires, sans pain ni produits carnés) et qu'il est bien entretenu (le compost doit être mélangé régulièrement), le composteur n'attire pas les rats.</p> <p>Par contre, il y a une recrudescence de rats en ville à l'échelle nationale liée à plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dérèglement climatique qui tarie le niveau d'eau dans les canalisations ; ce qui ne régule plus les portées de rats se développant dans les canalisations ▪ Un manque d'entretien général des canalisations dont celles privées (manque d'étanchéité) ▪ Le comportement alimentaire des habitants qui a évolué vers plus de restauration sur espaces publics générant des déchets alimentaires (livraison à domicile ou au travail, foodtruck ...)
Que faire des déchets carnés et du pain ?	Soit ils rejoignent la poubelle d'ordures ménagères, soit l'abri-bac qui sera mis en place sur espace public à proximité des habitations
Il y a davantage de produits à déposer dans l'abri-bac que dans le composteur ?	Oui, en effet. Mais la solution du composteur partagé est le plus efficace et local car il génère du compost utilisable à proximité alors que les produits de l'abri-bac vont être amenés hors métropole et servir à la méthanisation

Pourquoi faire méthaniser à Combrée les biodéchets ?	C'est la solution proposée par le prestataire actuel du marché public de collecte. Dans le nouveau marché, après 2025, des solutions plus proches seront trouvées soit en Mayenne, soit à proximité de Rennes en partenariat avec le monde agricole.
Que devient l'incinérateur de Villejean ?	Cet équipement de 50 ans a besoin d'être rénové et malheureusement les travaux ont été arrêtés car la collectivité a constaté des dysfonctionnements au niveau des nouvelles chaudières. Les experts sollicités ne sont pas tous d'accord. L'État a demandé de nouvelles expertises.
Y-a-t-il des nuisances liées à la méthanisation ?	Les biodéchets avec cette filière donne du gaz valorisable et injectable dans le réseau urbain et des liquides azotés assimilés à des engrais. Il n'y pas vraiment de nuisances mais cela questionne sur le modèle agricole qui alimente cette production d'énergie. Il n'y a pas de stockage de gaz qui pourrait être dangereux ; le gaz est injecté directement au réseau.
Pourquoi proposer des composteurs en plastique et non en bois ?	Le composteur en plastique recyclé (issu des bacs d'ordures recyclés) a une durée de vie supérieure à celui en plastique et ne nécessite quasiment pas de maintenance. Cela paraît plus pertinent pour des particuliers. À contrario, ceux sur espace public où la maintenance est suivie par la collectivité sont en bois.
La redevance au poids va-t-elle être mise en place avec le puçage effectué ?	Le puçage mis en place depuis 2000 permet de faire des études fines sur l'utilisation des bacs à déchets et d'optimiser le service de collecte au plus près des besoins. Cela sert aussi à comprendre les comportements des usagers et à les accompagner. On peut ainsi restituer ces informations aux usagers (feed-back) La tarification incitative demandée par les habitants a été étudiée mais elle a beaucoup d'inconvénients : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elle est difficile à mettre en place pour les immeubles, ▪ Elle est injuste pour les ménages les plus modestes. ▪ Elle est en générale mise en place sur des territoires ruraux où une poubelle égale un foyer (pavillons). À Rennes, 80% des logements sont en collectif. Des réflexions sont en cours vers une tarification à la rue ou au quartier mais actuellement le cadre législatif n'existe pas. Pendant ce mandat, il ne sera pas développé de tarification incitative.
Comment gérer les déchets des crustacés ?	Dans la poubelle d'ordures ménagères ou dans l'abri-bac ; pas dans le composteur.
Comment gérer les couches usagées ?	Elles doivent être mises dans les poubelles d'ordures ménagères et surtout pas dans le composteur, l'abri-bac ni le bac jaune.

Échanges sur les végétaux

Une autre mesure prise par la collectivité est de supprimer la collecte des déchets verts de jardin en porte à porte et la prise en charge des tontes de pelouses en déchetteries. Il s'agit de favoriser le broyage sur place et la gestion des matières organiques dans les jardins pour améliorer la qualité des sols et limiter l'impact des transports et leurs coûts.

Remarques	Réponses
Comment peut-on s'inscrire pour les visites de jardins ?	Sur le site internet, il y a un formulaire à remplir

<p>La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a augmenté de 35% et on a moins de service avec l'arrêt de la collecte des végétaux. Comment l'expliquer ?</p>	<p>Sur les 600 000 euros d'économies liés à l'arrêt de la collecte, 500 000 euros sont consommés par l'inflation sur nos autres marchés de collecte et traitement des végétaux. Les 100 000 euros restants vont être réinvestis dans le renforcement de l'accompagnement des usagers dans ce changement pour aller vers des jardins zéro déchet (visite avec un professionnel en présence d'une dizaine d'autres habitants, voisins ou non), dans davantage de broyage de proximité à la rue et au quartier...</p> <p>➔ M. Jean-Yves Dagnet, 7 rue Joseph Tortelier, est partant pour faire visiter son jardin et recevoir un expert du sujet.</p> <p>Concernant la hausse de la TEOM survenue en 2022, elle est liée à la hausse des coûts de traitement des déchets et aux travaux de réfection de l'incinérateur mais à l'échelle nationale on est loin des 12 à 16% d'augmentation constatée du taux de TEOM sur d'autres agglomérations. Une seconde hausse va devoir être votée en mars en Conseil Métropolitain (taxe reçue en septembre – octobre) du fait des soucis décrits plus haut sur le chantier de l'UVE.</p>
<p>Les PAV sont souvent sales, avec des débris de verre, des plastiques. Un nettoyage est-il réalisé?</p>	<p>Le nettoyage est fait par les agents lorsqu'ils collectent les PAV plusieurs fois par semaine selon les sites. En complément, le service de la ville de Rennes nettoie chaque semaine les abords des PAV.</p> <p>Si une malpropreté est observée, il est possible de la signaler soit à la DQO, soit via l'application Ici Rennes, soit appeler le numéro de téléphone dédié aux déchets (tél : 0 223 622 622)</p> <p>Concernant les encombrants, des expérimentations sont en cours dans les quartiers afin d'améliorer la collecte au plus près des usagers. Il existe aussi un groupe "Propreté" au sein du Conseil de Quartier dans lequel chaque habitant peut s'investir.</p> <p>Les Tri-Troc sont aussi en cours de déploiement cette année (2 au lieu d'une seule jusque-là) avec une part plus importante d'espace orienté au réemploi.</p>

III – RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Dans une perspective de proposer des évolutions au fonctionnement du conseil de quartier, l'équipe d'animation a proposé à l'automne 2023 aux habitants de s'exprimer via un questionnaire, disponible en version numérique ou imprimée.

Benoît Robin, co-animateur, en a extrait les éléments saillants afin de permettre aux participants de la séance du conseil de quartier de s'approprier les bases d'une future réflexion.



Il en ressort pour les participants une prédominance des personnes retraitées et installées sur le sous-secteur de Cleunay. Les habitants viennent principalement en conseil de quartier pour s'informer et participer aux réflexions sur l'aménagement de leur quartier.

Le format proposé de 2h en soirée convient à la majorité des habitants, mais ces derniers souhaitent un meilleur équilibre dans le traitement des sujets en fonction des sous-quartiers, et une évolution vers plus de temps participatifs est attendu.

Par ailleurs, les habitants souhaitent avoir plus de communication sur l'activité des différents groupes de travail.

À ce sujet, les animateurs des groupes de travail restent disponibles pour accueillir de nouveaux habitants :

- Groupe "Propreté" : Armelle Le Gac
- Groupe "Communication" : Benoit Robin
- Groupe "Végétalisation" : Nicolas Séveno
- Groupe "Mobilités" : Claire Thévenoux

Les habitants peuvent s'inscrire dans ces groupes via la Direction des Quartiers Ouest (DQO) : dqo@ville-rennes.fr



Prochaines séances :

➡ **Mardi 02 Avril 2024 à 18h15**
La Maison Héloïse, 13 rue de Redon

➡ **Lundi 27 Mai 2024 à 18h15**
Lieu non déterminé